

[Traduction]

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée à ce moment-ci par le ministre qu'avec le consentement de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Une voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 49 et 61, et je demande que les autres questions soient reportées.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LES NOTES DUES PAR M. CHAPMAN AU C.N.

Question n° 49—**M. Cossitt:**

1. Depuis le 20 avril 1968, à combien s'élevaient les notes dues par M. Victor Chapman à l'hôtel Château Laurier qui appartient au C.N. et qui sont demeurées impayées, ont été annulées ou imputées aux frais de relations publiques de l'hôtel ou, n'ont pas été acquittées?

2. Quel montant des comptes dus par M. Chapman ou inscrits à son nom a été payé, ou demeure impayé, depuis le 20 avril 1968?

3. Ce M. Victor Chapman est-il à l'emploi du Premier ministre?

4. Le Château Laurier a-t-il tenté de recouvrer ces comptes et, a) dans l'affirmative, quels en sont tous les détails, b) dans la négative, pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des Chemins de fer Nationaux du Canada: il n'entre pas dans la politique de la Compagnie de révéler des faits relatifs aux listes d'invités de ses hôtels ou aux transactions entre ces derniers et leurs clients.

LA PROTECTION DE LA NATURE ET LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Question n° 61—**M. Orlikow:**

1. Le gouvernement a-t-il ratifié la Convention de l'O.E.A. sur la protection de l'environnement et la conservation de la faune dans l'hémisphère occidental et, sinon, envisage-t-il de le faire?

2. Quand peut-on s'attendre à une mesure en ce sens?

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. Non; la question est à l'étude.

2. Le Service canadien de la faune, Parcs Canada, le ministère des Affaires extérieures et les gouvernements des provinces étudient la Convention pour voir si le Canada a avantage à la signer.

Loi électorale du Canada

[Traduction]

M. Paposki: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la formule que reçoivent Votre Honneur, les whips, le greffier adjoint, le service des journaux ainsi que les journalistes de la tribune dès qu'ils arrivent à la Chambre pour les questions inscrites au *Feuilleton*. Cette formule a été remise avec une demi-heure de retard; j'aimerais connaître la cause de ce retard pour la bonne raison que, tout comme le whip de ce côté-ci de la Chambre, j'ai besoin de ces renseignements pour veiller à ce qu'aucun député ne fasse un rappel au Règlement après la période des questions. Je peux prévoir les rappels au Règlement si je connais d'avance le numéro des questions auxquelles on donnera une réponse. Le document est de toute apparence arrivé avec une demi-heure de retard, ce qui est assez ennuyeux pour nous.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, le Règlement prévoit que nous devons répondre aux questions au *Feuilleton* à 3 heures de l'après-midi ou après la période des questions orales. C'est par pure courtoisie que l'on distribue au préalable la liste des questions auxquelles on répondra. La semaine dernière l'honorable député s'est plaint, et avec raison, de ne pas avoir reçu à l'avance la liste des questions auxquelles nous répondions. Il a précisé à ce moment-là qu'il aimerait bien les recevoir une demi-heure à l'avance. Alors aujourd'hui j'ai vu à ce que cela se fasse, et il les a reçues à 2 h 30.

● (1512)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 31 octobre, de la motion de M. Cafik (au nom de M. MacEachen): Que le bill C-5, tendant à modifier la loi électorale du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord rassurer le leader adjoint à la Chambre. J'essayerai d'être bref dans mes propos. Sauf erreur, je suis le dernier à intervenir au nom de notre parti. A l'occasion de ce débat de deuxième lecture du bill C-5, je voudrais en profiter pour offrir mes félicitations au directeur général des élections, M. Hamel, et au comité multipartite qui a consacré des mois à étudier le bill C-5, qui vise à modifier la loi électorale du Canada adoptée par le Parlement en 1974.

J'ai eu le plaisir de faire partie de ce comité. Nous avons donc passé de longs mois à scruter les modifications proposées à la loi électorale du Canada, pour en arriver à deux changements majeurs dans notre régime électoral. D'abord, nous proposons de divulguer les dons versés pour les campagnes électorales. Finies les accusations à propos des méthodes de financement retorses des partis politiques. En second lieu, on propose de plafonner les sommes d'argent consacrées à ces campagnes.